



## MAIRIE DE MASSERAC

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 10  
Excusés : 4  
Pouvoirs : 4  
Conseillers votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le samedi treize octobre à dix heures trente, le Conseil Municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

La séance était publique.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, Fabien DEMARCQ, Bruno MASETTO, Clotilde MOURAUD, Thierry OLIVIE, Soumaya GUILLOUX.

Excusés et Pouvoirs: Daniel Guillet - Pouvoir à Thierry OLIVIE ; André CHASLES – Pouvoir à Fabrice SANCHEZ; Yveline KORCHEF – Pouvoir à Clotilde MOURAUD ; Jean Michel HUBER – Pouvoir à Fabien DEMARCQ.

Secrétaire de séance : Clotilde MOURAUD

### Compte rendu

#### Réunion Conseil Municipal du samedi 13 octobre 2018 à 10h30

##### **1- Enquêtes publiques:**

- Demande d'extension élevage porcin SCEA St Yves à Guémené-Penfao

La parole est donnée à Julien RICORDEL, adjoint aux affaires agricoles.

Compte rendu de la commission agricole du 27 septembre 2018 qui a émit un avis favorable au projet.

Présentation du projet.

Le projet d'extension consiste à créer

- un nouveau bâtiment d'engraissement sur la commune de Guémené, soit 2200 places en plus des 4 400 animaux existants.
- créer un silot
- couvrir une fosse à lisier

Un rachat de terrains sur la commune de Massérac a été réalisé, portant à 470 ha la surface de l'exploitation.

Deux nouveaux jeunes agriculteurs se sont installés sur cette exploitation.

La commune de Massérac est sollicitée pour donner son avis, étant directement concenée par les 82 ha liés au futur plan d'épandage.

Il est précisé que les zones de marais sont respectées, qu'il n'y aura pas d'épandage et qu'il n'y a pas de culture sur les marais.

Actuellement en terme de norme environnementale 116 unités d'azote sont « produites » (maxi règlementaire : 170 unités).

Un membre de l'assemblée soulève la question suivante : « quelles seront les unités d'azote produites avec ce nouveau projet? »

Aussi, « En terme d'odeurs, quelles nuisances auprès de la population environnante? »

La réponse suivante est apportée : « une tonne d'enfouissement à lisier a été achetée permettant d'enterrer le lisier, donc moins d'odeurs » ; « les zones protégées des marais ne sont pas concernées par le plan d'épandage », « tous le maïs produit par l'exploitation est destiné à la consommation des animaux de l'exploitation »

Monsieur le Maire rappelle le contexte actuel : collectif anti-pesticides, mesure de protection et préservation de la nappe...

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret.

Aussi il précise que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) donnera son avis.

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

10 voix contre

3 voix pour

1 blanc

- Demande présentée par la société Denis Matériaux en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser la situation administrative des activités exploitées sur la commune de Langon.

Société Denis Matériaux spécialisée dans la transformation du bois et basée sur le site de la Jaunais à Langon (Ex cuisines Roux)

Dossier consultable en mairie

Monsieur le Maire précise que l'installation de Denis-Matériaux va permettre la poursuite de l'activité bois sur le territoire puisqu'il s'agira bien, pour l'entreprise, d'installer une unité de production. Cela permet de perpétuer l'histoire industrielle de Langon.

Sans observations particulières de l'assemblée, celle-ci émet un avis favorable à l'unanimité.

## **2- Affaires générales :**

- Projet arrêté d'interdiction de rave-party à Massérac : réunion organisée par le sous-préfet, le capitaine et la gendarmerie de Blain à laquelle seront invités l'exploitant et le propriétaire du terrain.

Information

L'organisation sauvage d'une rave-party le we du 29 et 30 septembre, rassemblant parfois de 300 à 500 personnes, a suscité de nombreux mécontentements.

La gendarmerie a été prévenue par Mr le Maire le samedi en fin d'après-midi dès qu'il en a eu connaissance. Cette fête s'est déroulée au même endroit que cet été.

Les coordonnées de l'exploitant du champ, qui vraisemblablement a donné son accord, ont été transmises aux autorités.

Le capitaine de gendarmerie de Blain lors d'un entretien téléphonique le samedi soir a précisé que des patrouilles seraient passées le soir et le lendemain.

Plusieurs échanges de mail ont été réalisés et notamment avec le sous préfet afin d'évoquer entre autres, les nuisances sonores.

Mr le Maire précise que jamais un évènement avait suscité autant de réactions de la population à Massérac (via les réseaux sociaux dès 4h du matin...), notamment les gîtes de Paimbu ont une conséquence directe sur leur activité économique avec des clients qui viennent à Massérac en recherchant le calme de la campagne.

Monsieur le Maire réfléchit à faire un arrêté municipal en prenant en considération les spécificités de Massérac et notamment le zonage Natura 2000.

Une réunion entièrement dédiée à cette problématique sera organisée et menée par le sous préfet avec la gendarmerie de Blain et un représentant de la gendarmerie de Guémené-Penfao, le Vendredi 26 octobre 2018 à 15h, à laquelle seront invités le gîte de Paimbu, les plaignants, le propriétaire du terrain et l'exploitant, les élus.

Une liste des invités sera à fournir au préfet et la raison de leur présence.

Mr le Maire précise que le seul moyen pour le propriétaire de prouver qu'il n'a pas donné son accord à l'organisation d'une rave party, c'est de porter plainte contre l'organisateur.

Mr le Maire prendra contact avec le propriétaire du terrain avant l'envoi d'une invitation. Si l'exploitant souhaite rencontrer la municipalité, Mr le Maire se tiendra à sa disposition.

- Bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 – Peter PERROCHEAU

Dans le cadre d'une activité de tatouage, Monsieur Peter PERROCHEAU souhaite louer le local communal du 9 rue saint benoit à Massérac. Outre une demande de disposer des locaux rapidement, le preneur aurait souhaité un bail précaire que Monsieur le Maire a refusé.

Un état des lieux a été réalisé le 8 octobre pour un démarrage de l'activité dans les locaux à compter du 1<sup>er</sup> novembre, moyennant un loyer de 152€.

L'assemblée approuve l'ensemble de ces dispositions à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer le bail.

- Intra-muros Application - diaporama – cout 40ht/mois (information jointe)

Présentation

jointe

La société Intramuros a développé une application « ma ville sur smartphone » et est partenaire de l'AMF Pays de Loire pour la proposer aux communes qui seraient intéressées.

Cet outil moderne permet une communication directe avec les citoyens en complément du site internet et du bulletin municipal. La commission communication verra comment harmoniser ces différents outils.

Massérac sera la première « ville sur smartphone » de Redon Agglomération. L'assemblée vote à 10 voix pour et 4 abstentions.

### **3- Redon Agglomération**

- Interdépartemental des CCI et CCM

Information

Un partenariat est mis en place entre les antennes des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) des départements d'Ille et Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique.

Les référents sont :

Mme BOUSSEKEY, Madame la Maire de Sainte Marie, pour l'Ille et Vilaine

Mr GREFFION, Monsieur le Maire des Fougeretz, pour le Morbihan

Mr SANCHEZ, Monsieur le Maire de Massérac, pour la Loire-atlantique

- CLETC Commission Locale d'Evaluation sur le Transfert des Charges

Compétence transports scolaires transférée à l'intercommunalité Redon Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Substitution au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires des cantons de Guémené et de St Nicolas de Redon : Communes de Pierric, Conquereuil, Guémené-Penfao, Fégréac, Avessac, St Nicolas de Redon, Plessé et Massérac.

La charge transférée pour Massérac est de 2989€/an.

L'assemblée vote à l'unanimité.

- Informations diverses :

- \* Rapport d'activités 2017 de la CCPR au 31 décembre

Le conseil prend acte de cette présentation.

- \* Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets année 2017

Le conseil prend acte de cette présentation.

A la demande d'un adjoint, les conseillers seront dorénavant destinataires des rapports d'activités par voie numérique ( ou en version papier sur simple demande) préalablement à la tenue du conseil municipal.

- \* GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations)

Délégation de la compétence de Service Public à l'EPTB Vilaine ex IAV

- \* Conseil communautaire à Massérac le lundi 22 octobre à 19H

Verre amitié à organiser

#### 4- Eaux et Assainissement :

- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable en 2017 et Rapport d'activité

En vertu de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2018. Le conseil prend acte de cette présentation.

- Point d'actualités pesticides

Courrier envoyé à Madame la Préfète : demande d'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur la partie 35 du périmètre de protection. Madame La Prefète ne voit pas l'intérêt de cette demande dans la mesure ou le futur arrêté préfectoral de protection des captages de Massérac pourra intégrer cette disposition.

Le même courrier a été envoyé au Président de la Commission locale de l'eau du SAGE VILaine - Réunion prévue le 7 novembre sur cette thématique

Un courrier a également été transmis à l'EPTB VILAINE.

Fabrice Sanchez a été sollicité pour faire une intervention sur le thème des pesticides au Conseil Municipal de Guémené-Penfao le mercredi 10 octobre, une intervention est aussi prévue à AVESSAC le 6 novembre.

- Tarifs assainissement 2019 et Facturation 2016 et 2017

Compte-rendu de rencontre avec Véolia du mardi 9 octobre 2018, jour de réunion de la commission finances.

#### Rappel de la problématique :

Chaque année la commune est amenée à voter le tarif assainissement (foyers raccordés au réseau d'assainissement collectif) pour l'année suivante.

Les tarifs suivants ont été votés en conseil municipal :

**Evolution du tarif assainissement  
de 2014 à 2018**

Année	Coût au m3	Abonnement annuel	Evolution coût au m3
2014	1.40 €	32.00 €	
2015	1.80 €	35.00 €	28.6%
2016	2.10 €	39.00 €	16.7%
2017	2.40 €	42.00 €	14.3%
2018	2.45 €	43.00 €	2.1%

En 2016 et en 2017, Véolia n'a pas répercuté le bon tarif sur les factures des usagers.

En 2016, alors qu'ils auraient dû facturer 2.10€ par m3 consommé, ils ont facturé 1.40€, soit une différence de 0.70€.

En 2017, alors qu'ils auraient dû facturer 2.40€ par m3 consommé, ils ont facturé 1.40€, soit une différence de 1€.

Le manque à gagner pour la commune est estimé à 22 000€.

Pas de consensus à l'issue de la réunion entre Veolia et la commission finances le 9 octobre 2018.

Lecture faite du courrier de Veolia (demandé par Monsieur le Maire pour connaître la manière dont Veolia propose de prendre en compte leur responsabilité dans ce préjudice à venir pour les habitants de Massérac) reçu ce jour 13 octobre 2018. Veolia propose d'informer les habitants, de faire une récupération des arrières non réclamés en tant et en heure, et de payer à la commune la somme de 834.66 euros à titre d'intérêt de retard.

Cette solution ne satisfait pas la commission finances qui se réunira de nouveau le jeudi 25 octobre. Elle proposera une démarche lors du prochain conseil municipal.

#### **5- Personnel communal**

- Création de 2 postes ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe et suppression de 2 postes ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe suite à l'avis favorable de la CAP (Commission Administrative du Personnel) du CDG 44 du 25 sept 2018.

2 agents promouvables

Il est proposé à l'assemblée délibérante, compétente en la matière, la création de 2 nouveaux postes ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

## **6- Bâtiments**

- Devis POTIER - urgent travaux à réaliser et à payer en 2018 pour la somme de 5220.61€ afin d'obtenir la prime certificat économie d'énergie CEE d'un montant de 3114.24€  
Unanimité
- Contentieux MAHIEU – cf groupe scolaire : nouvelle délibération à prendre  
Le SPIC a pris également une délibération.  
Unanimité

## **7- Jumelage**

- Compte-rendu commission jumelage du 9 octobre  
Courrier co signé mairie et président du comité  
Repas du dimanche midi avec les fours. La réservation a été faite pour les personnes de Fontaines d'Ozillac, à chacun en revanche des élus de Massérac de réserver avant le 27 octobre.  
La commission jumelage et les adjoints se réuniront auparavant pour affiner l'organisation de ce week end.

## **8- Finances**

- Proposition de révision des tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite à la commission finances du 9 octobre  
Il est rappelé que les usagers doivent remettre une caution pour les locations de salles , y compris les associations.  
Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

## **Question et infos diverses**

- Date collecte des encombrants prévue le lundi 19 novembre
- Réforme de la gestion des listes électorales  
Avant la réforme, il existait une commission de révision qui va être supprimée.  
La liste électorale sera désormais révisée par le Maire à compter de janvier 2019 (radiation et inscription)  
Par contre il y'a lieu de créer une commission qui en réalisera le contrôle : 3 membres (un élu- un représentant nommé par le tribunal de grande instance – un représentant nommé par le préfet)  
Proposition concernant l'élu : Rémy FRICAUD jusqu'à la fin du mandat , ainsi que Alain HOUGUET et Claude DOITTEAU au titre des personnes nommées par le TGI et la Préfecture.  
L'assemblée approuve à l'unanimité.
- Devis changement des caissons de VMC de l'école, suite au vandalisme  
Devis TOSO ELEC pour 3 512€  
Suite au passage de l'expert-assurance les travaux seront prises en charge, déduction faite de la franchise.  
Compte tenu que le contrôle de l'air est rendu obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans les écoles, ce devis n'a pas été proposé en commission finances. Les travaux doivent être réalisés rapidement.
- Ecole :
  - classe découverte Noirmoutier
  - REP - aide de l'état (50%) pour l'achat de matériel numériqueCe sujet sera évoqué en commission finances puis au prochain conseil  
Prévision d'achats en 2019 : 2 tableaux numériques et 20 tablettes

Fin de séance à 12H25

**Merci de noter d'ores et déjà la prochaine date de conseil :**

**Samedi 24 novembre à 10h30**